



Amnesty International

DOCUMENT PUBLIC

***L'enfance menacée en Ouganda
Les « migrants de la nuit »***

Index AI : AFR 59/013/2005

•
ÉFAI
•

L'enfance menacée en Ouganda

Les « migrants de la nuit »

« Nous venons dans ce centre parce que j'ai peur d'être de nouveau enlevée. J'avais huit ans la première fois. Je ne veux pas que mes frères et sœurs subissent le même sort. Le soir, nous nous dépêchons de venir ici. »

Cette jeune adolescente de quatorze ans parcourt chaque nuit un kilomètre pour se réfugier dans un centre d'hébergement à Lacor, à cinq kilomètres de Gulu, avec ses quatre frères et sœurs.

À la tombée de la nuit, dans le nord de l'Ouganda, environ 30 000 enfants quittent leur domicile pour passer la nuit en zone urbaine ou dans les principaux camps de personnes déplacées. Le phénomène des « migrants de la nuit » a commencé en 2003 : les enfants fuient essentiellement les attaques et le risque d'être enlevés par la *Lord's Resistance Army* (LRA, Armée de résistance du Seigneur), et cherchent à échapper à l'insécurité qui règne partout. La plupart font ainsi la navette sans la protection d'adultes de leur famille et « vivent sous la menace constante de violences physiques, de sévices et d'exploitation sexuelle, y compris le viol »¹. Ce phénomène reflète les problèmes plus vastes qui se posent pour protéger les civils dans le nord de l'Ouganda et illustre les répercussions qu'ils peuvent avoir sur la vie des familles et de la population en général.

Cela fait près de vingt ans que le nord de l'Ouganda est en proie à la guerre, et des informations faisant état de violations persistantes du droit international humanitaire et des droits humains, notamment d'homicides, de mutilations, de torture, d'enlèvements, de viols et d'autres violences sexuelles continuent de circuler. Les droits des enfants sont bafoués au quotidien.

Cette région est secouée par l'insurrection depuis 1986, et par les opérations du groupe armé de Joseph Kony, la LRA, depuis 1987, environ. La LRA s'en prend à la population civile : elle a enlevé des civils, brûlé des villages, attaqué des écoles et des hôpitaux et tendu des embuscades à des véhicules dans tout le nord de l'Ouganda. Cette formation a mutilé et estropié des civils, tranchant des lèvres, des oreilles et des nez et coupant des mains.

Les enfants sont les principales victimes de ce conflit. La LRA a enlevé 25 000 d'entre eux, qu'elle utilise comme soldats, esclaves sexuels ou porteurs. Parmi ces enfants, 7 500 sont des filles ; un millier d'entre elles ont conçu des enfants durant leur captivité². On ne connaît pas le nombre d'enfants tués.

De nombreux enfants doivent parcourir plusieurs kilomètres pour aller dormir dans les centres d'hébergement mis en place dans les villes et leurs banlieues. Ces centres, dirigés par des organisations non gouvernementales, fournissent un abri sûr et

propre pour la nuit, de l'eau potable, des installations sanitaires, des soins de base et une prise en charge psychologique. Beaucoup d'enfants dorment dans des abris provisoires, dans l'enceinte des hôpitaux, dans des entrées de magasins et autres lieux publics.

Le 30 septembre, le Comité des droits de l'enfant des Nations unies (composé d'experts indépendants chargés de surveiller la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant par les États parties) a publié ses observations finales sur le deuxième rapport périodique de l'Ouganda. Celles-ci comprenaient un certain nombre de recommandations relatives aux « migrants de la nuit ». Ainsi, dans le paragraphe 70 du chapitre *Children in Armed Conflict and Child Abduction* [Les enfants dans les conflits armés et les enlèvements d'enfants], le Comité « exhorte l'État partie à résoudre le problème des migrants de la nuit et à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de protéger au mieux les enfants contre le risque d'être enlevés par la LRA ou par d'autres groupes armés », et lui recommande de « renforcer son soutien aux centres d'hébergement des migrants de la nuit » [traduction non officielle].

L'Ouganda est partie à la Convention relative aux droits de l'enfant depuis 1990, et au Protocole facultatif se rapportant à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, depuis 2002.

Alors que la communauté internationale s'apprête à célébrer la Journée mondiale des droits de l'enfant, le 20 novembre (date de l'adoption, par l'assemblée générale des Nations unies, de la Déclaration des droits de l'enfant, en 1959, et de la Convention relative aux droits de l'enfant, en 1988), Amnesty International appelle le gouvernement de l'Ouganda à protéger et à promouvoir les droits humains des enfants dans le nord du pays.

**« L'enfance, période privilégiée ?
Ce concept d'une enfance protégée,
épanouie, en bonne santé, a volé en
éclats dans le nord de l'Ouganda »³**

1. La situation des enfants dans le monde 2005, Rapport de l'UNICEF, p. 48

2. *Northern Uganda UNICEF Humanitarian Situation Report – October 2005*, p. 3

3. La situation des enfants dans le monde 2005, Rapport de l'UNICEF, p. 48

AGISSEZ MAINTENANT !

Veillez écrire au gouvernement ougandais pour lui demander :

- de respecter les obligations de l'Ouganda au titre de la Convention relative aux droits de l'enfant et du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés et de mettre immédiatement en application les recommandations faites au gouvernement de l'Ouganda par le Comité des droits de l'enfant des Nations unies ;
- de soutenir les programmes d'hébergement des migrants de la nuit et le développement de services de soutien à la collectivité ;
- d'élaborer et de soutenir des mesures visant à prévenir les enlèvements d'enfants dans le nord de l'Ouganda ; d'aller au secours de ceux qui sont toujours aux mains de leurs ravisseurs et de réinsérer ceux qui ont été enlevés, ainsi que leurs familles et leur entourage ;
- de faciliter et de soutenir le travail des organisations nationales et internationales fournissant une aide humanitaire aux régions affectées par le conflit dans le nord de l'Ouganda.

Merci d'adresser vos appels au :

Président de la République de l'Ouganda :

The President of the Republic of Uganda
His Excellency Yoweri Kaguta Museveni
President of the Republic of Uganda
Office of the President
Parliament Building
PO Box 7168
Kampala, Ouganda

Fax : +256 41 346 102

Formule d'appel : *Your Excellency*, / Monsieur le Président,

Veillez faire part des préoccupations d'Amnesty International aux autorités de votre pays.

Pour de plus amples informations sur la situation des droits humains en Ouganda, vous pouvez consulter le site Internet d'Amnesty International :

<http://web.amnesty.org>

Amnesty International
18 Novembre 2005
Index AI : AFR 59/013/2005

La version originale en langue anglaise de ce document a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, Peter Benenson House, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni, sous le titre : UGANDA: Child “Night Commuters”

La version française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat international par LES ÉDITIONS FRANCOPHONES D’AMNESTY INTERNATIONAL - ÉFAI - novembre 2005.

Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l’adresse suivante : <http://www.efai.org>